

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
12/7/40
DOSSIER N°6043**

AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de M. Bertrand LABAR

OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 »

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le

règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-12/7/40 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages sollicitées par ces derniers dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

DEMANDEUR	TYPE D'AIDE Aide au stage	AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE
AIDE AU STAGE		
H. R.	Aide au stage Déplacements et Hébergement	400 € (stage de 2 semaines)
L. E.	Aide au stage Déplacements et Hébergement	400 € (stage de 2 semaines)
M. L.	Aide au stage Déplacements et Hébergement	600 € (stage de 4 semaines)
D. L.	Aide au stage Déplacements uniquement	200 € (stage de 2 semaines)
H. M	Aide au stage Déplacements et Hébergement	1 200 € (stage de 7 semaines)
B. L	Aide au stage Déplacements et Hébergement	1 200 € (stage de 7 semaines)
Total aides aux stages		4 000 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides aux stages.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 05/12/2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20231205-CP2023345-DE